

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

-----  
**DEPARTEMENT DU TARN**

**COMMUNE DE RIVIERES**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 17 décembre 2020*

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MARTIN Jessica, MAUREL Jean-Claude.

**Absents excusés** : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, CASTANER Eva, CHOPO Guy, DON Daniel, PRADEL Michel, ROBERT Béatrice.

**Procurations** : CASTANER Eva à BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPO Guy à MAUREL Jean-Claude, DON Daniel à HERIN Christophe, PRADEL Michel à BOUAT Valérie, ROBERT Béatrice à BRILLANT Marie-Thérèse.

**Secrétaire de séance** MAUREL Jean-Claude.

A la lecture du précédent compte-rendu de conseil municipal, Madame Marie-Christine BERMES fait savoir qu'elle souhaite être présente dans toutes les commissions faisant partie du tableau des commissions/délégations, délibéré au même moment que le règlement intérieur communal.

Il lui est répondu qu'ayant fait partie du groupe de travail du règlement intérieur et ayant voté « Pour » le tableau des commissions ainsi que le règlement intérieur lors de la séance du 12 novembre 2020, sa remarque demeure tardive.

**L'ordre du jour appelle les questions suivantes :**

### **2020/040 – Délibération : Adressage communal – création de nouvelles voies**

Le délicat dossier de l'adressage communal touche à sa fin. Lors de la création des plans, nous avons pu noter l'oubli de noms de rues et places suivants :

- Impasse du Bois de Cance
- Impasse des Ecoles
- Place du Galion
- Rue des Chalets
- Place de Martrou
- 134 chemin Toulze
- Impasse **du** cabestan *et non* Impasse **de** Cabestan

Les élus, à l'unanimité ont validé ces propositions.

Désormais, nous sommes dans l'attente des devis pour les panneaux de rues et places.

Une information sera faite auprès des habitants par un Riv'Infos dédié à l'adressage. Des étiquettes autocollantes seront distribuées aux habitants.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**2020/041 – Délibération : Convention avec la commune de Labastide de Lévis – Mise à disposition d'un agent bastidois pour utilisation du broyeur**

Le maire expose que les communes de AUSSAC, BERNAC, CASTANET, CESTAYROLS, FAYSSAC, RIVIERES et SENOULLAC peuvent bénéficier d'un broyeur de végétaux acquis par la communauté d'agglomération dont le point de stationnement est la commune de Labastide de Lévis qui a aussi la charge d'organiser son utilisation intercommunale.

Dans le but d'assurer la pérennité de cette machine et une utilisation en sécurité il est nécessaire qu'un agent l'entretienne et supervise son utilisation dans chaque commune.

Monsieur Cyrille ALBOUY, agent de la commune de Labastide de Lévis a accepté cette mission. Pour ce faire il convient de passer une convention de mise à disposition de l'agent qui interviendra dans chaque commune lors de l'utilisation du broyeur et selon un planning prédéfini.

Le maire précise que l'utilisation du broyeur, propriété de la CA2G, est gratuite ; les communes utilisatrices prendront en charge le carburant. Une fiche d'utilisation sera renseignée à chaque intervention sous réserve d'un accord préalable sur les créneaux d'utilisation en collaboration avec l'agent communal responsable.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

- Accepte les conditions de mise à disposition de M. Cyrille ALBOUY selon le projet de convention joint,
- Accepte les modalités d'utilisation du broyeur telles qu'indiquées dans la fiche de mise à disposition du broyeur
- Accepte de s'acquitter auprès de la commune de Labastide de Lévis des frais de mise à disposition de l'agent ainsi que du véhicule tracteur (camionnette ou camion plateau de -3.5T selon les besoins)

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

**2020/042 – Délibération : Amendement en faveur des langues de France**

Monsieur le Maire indique que la réforme du lycée et du baccalauréat a un impact négatif sur les effectifs des élèves suivant un enseignement de l'occitan en Haute-Garonne. Le rectorat de l'académie de Toulouse a relevé pour cette année une baisse de 20 % des effectifs tous niveaux confondus.

En, effet, le nouveau baccalauréat pénalise les lycéens ayant choisi une langue régionale : le coefficient est 3 fois inférieur à celui des langues anciennes, ce qui représente 1 % environ de la note finale. Également, les lycéens ayant choisi l'occitan ne peuvent plus bénéficier d'une deuxième option, contrairement aux latinistes et hellénistes qui peuvent cumuler deux enseignements facultatifs.

Malgré une forte mobilisation de la part de nombreux parlementaires et élus locaux ainsi que les fédérations de parents et d'enseignants, cette réforme n'a pas été encore amendée condamnant à court terme l'avenir des langues de France.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour l'amendement en faveur des langues de France, de la réforme du lycée et du baccalauréat et la relance de leur enseignement. Il sera rappelé l'intérêt éducatif reconnu de l'enseignement de l'occitan et la nécessité de respecter l'article 312-10 du Code de l'Education, qui stipule que « les

langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France (article 75-1 de la constitution), leur enseignement est favorisé prioritairement, dans les régions où elles sont en usage ».

**Après délibéré, le conseil municipal :**

Approuve cet amendement dont la délibération sera envoyée au C.R.E.O. du Tarn.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

**2020/043 – Délibération : Point « personnel communal »**

Les entretiens professionnels des agents sont en cours avec les membres de la commission du personnel.

Lors de la dernière réunion de la commission du personnel, il a été décidé, conformément à la demande des agents :

- de remettre en place comme cela était instauré jusqu'en 2017, les bons d'achat d'une valeur de 50€ par agent, ainsi que le maintien d'un panier gourmand ;
- de mettre en application le droit aux jours fractionnés pour les agents pouvant y prétendre (*ce point étant de droit n'est pas soumis au vote*).

Un point sur ces entretiens se déroulera avec la commission du personnel premier trimestre 2021, avant de faire un retour officiel aux agents.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Point COVID-19**

Selon le décret du 14 décembre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, tout déplacement de personne hors de son lieu de résidence est interdit entre 20 heures et 6 heures du matin à l'exception des déplacements pour certains motifs.

Par ailleurs, le décret du 14/12/20 ne modifiant pas l'article 45 du décret du 29 octobre 2020 modifié, relatif à l'ouverture des ERP de type L, l'occupation des salles reste à ce jour impossible pour les privés.

**Questions diverses**

**Remarques sur l'environnement d'Aiguelèze par la « Minorité »**

Le gérant d'Aqua'Parc continue depuis la fin de la saison estivale à remettre en état les abords de sa structure. Cependant, il a été remarqué quelques blocs de béton encore en place qu'il devra enlever.

L'éclairage public est actuellement défectueux autour de la zone du port d'Aiguelèze, mais des travaux d'amélioration de ces points d'illumination sont en cours.

Critiques négatives autour du décor de Noël illuminant le sapin à Aiguelèze.

**Fin de la séance : 20h00**

**La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2020/040</b>	Délibération : Adressage communal – création de nouvelles voies
<b>2020/041</b>	Délibération : Convention avec la commune de Labastide de Lévis – Mise à disposition d'un agent bastidois pour utilisation du broyeur
<b>2020/042</b>	Délibération : Amendement en faveur des langues de France
<b>2020/043</b>	Délibération : Point « personnel communal »

**Ainsi fait et délibéré le 17 décembre 2020.**

<b>Christine ANGLADE</b>  <i>Absente excusée</i>	<b>Marie-Christine BERMES</b>	<b>Valérie BOUAT</b>	<b>Marie-Thérèse BRILLANT</b>	<b>Hervé CASAGRANDE</b>  <i>Absent excusé</i>
<b>Eva CASTANER</b>  <i>Procuration à BRILLANT Marie- Thérèse</i>	<b>Guy CHOPO</b>  <i>Procuration à MAUREL Jean- Claude</i>	<b>Daniel DON</b>  <i>Procuration à HERIN Christophe</i>	<b>Myriam FERRET</b>	<b>Christophe HERIN</b>
<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jessica MARTIN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b>	<b>Michel PRADEL</b>  <i>Procuration à BOUAT Valérie</i>	<b>Béatrice ROBERT</b>  <i>Procuration à BRILLANT Marie- Thérèse</i>